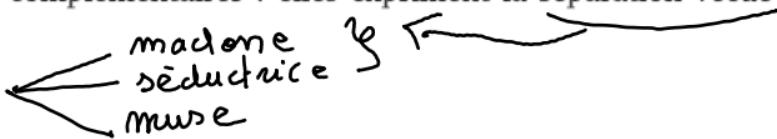


Les femmes à la Belle Époque

Pourquoi « les femmes » à la Belle Époque ? Peut-on englober ainsi l'ensemble de la gent féminine alors que la population masculine, compte tenu de sa diversité, n'a pas lieu d'être prise en bloc de cette façon ? On a déjà évoqué plus haut les conditions paysannes, bourgeoises et ouvrières, mais il importe de considérer la place des femmes en général. Les hommes en effet dominent la société, non seulement par leur pouvoir politique exclusif, par leur pouvoir économique, mais aussi par leur influence culturelle, idéologique et intellectuelle. Les normes sociales sont dictées par les hommes, lesquels dirigent à la fois l'État, l'Église, le monde industriel et économique. Cette **subordination de la femme** justifie que l'on s'occupe d'elles séparément.

Dans l'imaginaire masculin, trois images de la femme s'imposent au XIX^e siècle. La **madone** incarne, dans le culte marial de la Vierge mère, la mère dans sa pureté sans lien avec la sexualité. Sa vocation, qui est celle de toute femme convenable, est celle de la **sainte maternité**. À l'inverse, la **séductrice**, sous les traits de la courtisane ou de la prostituée, promet à l'homme le plaisir sans finalité procréatrice. Ces deux figures opposées sont en fait complémentaires : elles expriment la séparation vécue



entre le mariage et le plaisir, entre l'amour-affection et l'amour-plaisir ou l'amour-passion. Une troisième figure est celle de la *muse*, la femme imaginaire, inaccessible, objet d'un culte qui se confond avec la poésie, le rêve romantique, mais qui exclut la femme de la réalité.

Ainsi se prolongent la négation de la sexualité aux mères, une tendance à réduire les partenaires sexuelles à leur simple fonction érotique et à idéaliser la femme introuvable dans le rêve. La femme est enfermée « dans un labyrinthe de représentations aliénantes » pour reprendre une expression de Stéphane Michaud¹...

Cependant, la condition des femmes, pour autant qu'elle demeure celle du XIX^e siècle, est en passe d'évoluer : la loi, les institutions, les mentalités, de nouveaux modèles dessinent les jalons du changement, que la Grande Guerre aura pour effet d'accélérer.

Normes

L'inégalité par la loi

L'inégalité est inscrite dans le *code civil* depuis Napoléon. La Révolution n'a pas prévu l'égalité entre les sexes, comme l'a montré la question du suffrage. La femme est dépendante au même titre que le domestique. Le 27 brumaire an II (1793), la Convention est envahie par les femmes et Chaumette, procureur de la Commune, improvise un discours : « [La nature] a dit à la femme : "Sois femme, les tendres soins dus à l'enfance, les détails du ménage, les douces inquiétudes de la maternité, voilà tes travaux ; mais tes occupations assidues méritent une récompense : eh bien tu l'auras,

1. S. Michaud, *Muse et Madone*, Le Seuil, 1985.

tu seras la divinité du sanctuaire domestique, tu régneras sur tout ce qui t'entoure par le charme invincible de la beauté, des grâces de la vertu.” »

Les idéologues du XIX^e siècle aussi laïques que Joseph Proudhon, Auguste Comte ou Jules Michelet sont, à quelques tonalités près, en accord sur ce point avec la morale catholique : la femme dont la vocation est d’être épouse et mère, nourrie et éduquée par l’homme, est dans son royaume (le foyer) l’objet d’un culte dû par l’homme ; la famille, lieu par excellence du bonheur humain, est une incitation constante pour l’homme à travailler et progresser moralement.

Le code civil (1804) affirme la minorité de la femme. Celle-ci est ainsi exclue de la Cité – et alors que les idéologues prônent le culte de la femme au foyer, cette souveraine domestique ne peut rien faire sans l’autorisation de son conjoint. Si elle travaille, la loi jusqu’en 1907 ne l’autorise pas à toucher son salaire ni à en disposer sans le consentement de son mari. 1907 représente donc une date importante dans l’acquisition progressive de l’autonomie, mais il existe des lois favorables aux femmes qui ne manquent pas d’effets pervers. Ainsi, la loi de 1892 limite pour les femmes et les enfants à onze heures par jour la journée de travail. En faisant de la femme une catégorie spéciale, le législateur incite l’employeur à préférer les hommes, ce qui est vrai aussi des congés de maternité qui sont obtenus à la même époque. Les mouvements féministes réclameront des lois sociales égalitaires, notamment le repos dominical, obtenu pour tous en 1906. C’est « le premier texte non discriminatoire du droit du travail² ». ↗(+)

2. N. Arnaud-Duc, « Les contradictions du droit », in G. Duby, M. Perrot (dir.), *Histoire des Femmes*, t. 4 : Le XIX^e siècle, Plon, 1991, p. 96.

Pour ce qui est des relations entre époux, le code civil stipule que « le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari ». L'esprit de cet article a été précisé par Portalis, le juriste de Napoléon, de la façon suivante : « L'infidélité de la femme a des effets plus dangereux que l'infidélité du mari », ajoutant : « Les femmes sont destinées par la nature au plaisir d'un seul. » L'épouse adultère encourt une peine de trois mois à deux ans de prison alors que le mari coupable du même délit en est quitte pour une simple amende de 100 à 2 000 francs – encore faut-il que la plainte émane de l'épouse et que le coupable ait été convaincu d'avoir introduit une concubine au domicile conjugal. Ajoutons que l'article 324 du code pénal fait du meurtre commis par l'époux sur l'épouse ou son amant pris en flagrant délit d'adultère une faute excusable, le mari étant « plus malheureux que coupable ». Mais le code ne montre pas d'indulgence pour la femme trompée meurtrière. On pourrait allonger la liste de ces inégalités juridiques notamment à propos des biens. C'est ainsi que le mari est le seul à administrer les biens apportés en dot ; que la femme mariée ne peut jusqu'en 1907 toucher un salaire sans autorisation maritale. Autorisation restée obligatoire jusqu'en 1920 pour se syndiquer, jusqu'en 1938 pour s'inscrire à l'Université, jusqu'en 1965 pour ouvrir un compte en banque... wlf.

Cette subordination de la femme à l'homme se voit justifiée par de multiples considérations à la fois médicales, religieuses, philosophiques. On explique l'infériorité de la femme par sa nature, sa constitution, sa physiologie (« taille, poids, mensurations, boîte crânienne »). Comme le résume Michelle Perrot : « Les fonctions de la femme s'inscrivent dans sa conformation : un vagin pour recevoir, un ventre pour porter,

3 mois
- 2 ans
✓ 5
100-200
francs

des seins pour allaiter [...] marquent sa destinée faite pour l'homme et pour l'enfant. » Mais on explique également ce statut par la vocation de la femme : continuer l'espèce par la maternité, assurer la cohésion sociale par la famille, qui est son espace propre. La femme est par conséquent enfermée dans la sphère privée. Comme écrivait déjà Rousseau dans l'*Émile*, la mère de famille, « loin d'être une femme du monde, n'est guère moins recluse dans sa maison que la religieuse dans son cloître ». Ce partage des sexes a pour heureux effet, aux yeux des libéraux, de séparer clairement le privé du public³.

Bien que les statistiques révèlent que 38 % des femmes mariées travaillent à plein temps (en 1896), l'idéal reste, même dans les couches ouvrières, celui de la ménagère. Les syndicalistes et les ouvriers soutiennent cette idée : l'industrie détruit la santé de la femme et la détourne de la fonction essentielle qu'est la maternité. Dans un congrès ouvrier des débuts de la III^e République on pouvait entendre des propos comme celui-ci : « Si au point de vue de l'indépendance et de la morale, la jeune fille doit travailler et recevoir un salaire pour vivre, il n'en est pas de même de l'épouse ; car là, la femme ne s'appartient plus ; elle appartient à son mari et à ses enfants ; réunis ils forment la famille. Et si nous disons à l'homme, qui a la santé (*sic*), la force musculaire : à l'atelier, nous disons à la femme, qui a la faiblesse, la beauté, la douceur et l'amour : au foyer domestique, à la famille. Oui, là est le rôle de la femme⁴. »

3. P. Rosanvallon, *Le Sacre du citoyen*, Gallimard, 1992, p. 145.

4. Cité par M. Perrot, « L'éloge de la ménagère », *Romantisme, Revue du dix-neuvième siècle*, « Mythes et représentations de la femme », n° 13-14, Champion, 1976.

L'impératif matrimonial

Le mariage reste la norme impérieuse. La célibataire est exclue : elle est « fille mère », « vieille fille », ou religieuse. Le « mariage de la main gauche », l'union libre, ne se pratique guère que dans les milieux ouvriers des grandes villes – Paris surtout –, ou dans les cercles étroits des artistes et des anarchistes. Ailleurs, dans la société paysanne comme dans la bourgeoisie, la recherche du conjoint, du « bon parti », est un sujet de préoccupation majeure pour les parents comme pour les jeunes filles.

En dehors de la société bourgeoise, dont les réseaux de sociabilité facilitent les rencontres et les stratégies matrimoniales, « marieurs » et « marieuses » officient aussi dans les couches populaires, notamment paysannes. Si le notaire ne peut y pourvoir, le recours à l'agence matrimoniale est désormais possible : à Paris, le Bottin de 1901 offre dix adresses de ce nouveau commerce – destiné surtout aux classes moyennes. La nouveauté réside dans les annonces matrimoniales : c'est ainsi que *Le Chasseur français*, revue de chasseurs et pêcheurs créée en 1885, publie ses premières annonces de mariage en 1892. Peu à peu, le nombre des agences s'accroît sur tout le territoire. Il existe aussi des feuilles d'annonces spécialisées dès les débuts du xx^e siècle, telles que *Les Mariages honnêtes*, à Paris, ou *Le Désir*, à Valence (elles ont été étudiées par Maurice Garden⁵). La plupart des annonces sont le fait de candidats au mariage un peu plus âgés que la moyenne des promis (36 ans pour les hommes, 28-29 ans pour

union libre — ouviers
— grandes villes
— artistes
et anarchistes

5. M. Garden, « Les annonces matrimoniales dans la lunette de l'historien », *L'Histoire*, n° 37, septembre 1981.

les femmes). Il est vrai que cette moyenne s'élève en raison du nombre de veufs et de veuves ; néanmoins un tiers des femmes passant une annonce dans *Le Chasseur français* en 1910 ont moins de 23 ans. Les candidats sont peu diserts sur leur aspect physique, leurs goûts, leur personnalité : les femmes ne signalent qu'une fois sur trois la couleur des cheveux, des yeux ou la taille ; quant aux hommes, ils ne signalent à peu près rien, et sont toujours grands s'ils parlent de leur taille... Car l'important réside ailleurs : la famille et la situation économique. Il n'est jamais question d'amour ou de bonheur, mais de dot, de fortune, de revenus annuels, d'avoirs, d'économies, de rentes ou d'espérances...

Pourtant, les femmes seules ne sont pas rares. On ne parle pas de « célibataires », le mot étant réservé aux hommes. Le recensement de 1896 atteste que 12 % de la population féminine de plus de 50 ans sont sans époux. Outre les veuves, qui ont le privilège de compenser leur chagrin par l'acquisition de l'indépendance juridique qui leur faisait défaut sous la tutelle de leur époux, on compte environ 200 000 religieuses. Le cas le plus fréquent est celui de la « vieille fille » (on le devient, sans mari, à partir de 25 ans), qu'on appellera « mademoiselle » jusqu'à la fin de sa vie, et dont l'existence matérielle est souvent dramatique, en raison de la médiocrité des salaires féminins. Le cas le plus douloureux est celui de la « fille mère », sur laquelle pèsent l'opprobre, la honte familiale, une tare morale qui rend très hypothétique un futur mariage (à l'exception du monde ouvrier). On a évoqué plus haut l'histoire de Marthe ; il en est bien d'autres et qui ne bénéficient pas, comme elle, des soins attentifs d'une mère afin de leur trouver une échappatoire à la malédiction sociale. On comprend dans ces conditions

célibataires < veuves
veuve → religieuses

que le taux de suicide des célibataires soit plus élevé que la moyenne⁶.

lasyre ..

L'inégalité au travail

Un fort pourcentage des femmes ont un travail salarié. Alors que le travail des champs leur impose une tâche séculaire, complétant celle des hommes, le travail industriel ne fait place aux femmes que comme pis aller. L'idée que ce n'est pas leur affaire est universellement répandue dans la société masculine, jusqu'aux syndicalistes. Comme le fait remarquer Michelle Perrot, « la classe ouvrière fonde son identité sur le rude travail des grands métiers virils » : l'ouvrier du bâtiment, le mineur, le métallo... Certains métiers sont carrément interdits aux femmes, comme dans l'industrie du livre. D'une manière générale, leurs salaires sont sensiblement inférieurs à ceux des hommes, ce ne sont que des « salaires d'appoint ». Elles se défendent mal : elles représentent environ 37 % du salariat industriel en 1914, mais à peine 10 % des syndiqués⁷.

Un cas à part : celui des domestiques⁸. La France de 1900 en dénombre environ un million, dont la grande majorité sont des femmes (bonnes à tout faire, nourrices, femmes de chambre, cuisinières, bonnes d'enfant). En 1896, on compte huit domestiques pour dix ménages. Non seulement les familles riches disposent d'un train de maison (quatorze domestiques chez la comtesse de Pange en 1910), mais la petite bourgeoisie s'offre aussi au minimum une « bonne ».

6. Y. Ripa, « Madame ou mademoiselle ? », *L'Histoire*, n° 245, juillet-août 2000.

7. M. Perrot, « Guerre des sexes et lutte des classes », *L'Histoire*, n° 245, juillet-août 2000.

8. A.-M. Fugier, *La Place des bonnes*, Grasset, 1979.

La hiérarchie est telle que les gages peuvent s'échelonner de 1 à 10, l'échelon supérieur – celui de maître d'hôtel – étant tenu par un homme.

« Être en condition », « être en place », « être en maison », c'est subir les exigences sans bornes des maîtres : quinze ou seize heures de travail, c'est la moyenne quotidienne. Mal logées, souvent médiocrement nourries, passibles de renvoi sans recours, plus aliénées que les prolétaires, souvent recrutées à la campagne donc isolées dans la ville et parlant parfois de surcroît un français maladroit, les domestiques sont maintenues, jour et nuit, dans la sujexion du maître, dont la sonnette tient la servante dans une tension continue. Sa perte d'identité est telle que, par commodité (éviter de la confondre avec un membre de la famille) ou par caprice, le maître peut rebaptiser ses domestiques à son gré. Un magistrat peut écrire, en 1906 : « L'esprit reste confondu devant les tortures inspirées à certains maîtres et surtout à certaines maîtresses dont l'hystérie ou le sadisme expliquent la honteuse conduite vis-à-vis des pauvres malheureuses qui la plupart du temps n'ont rien à se reprocher⁹. » La bonne, célibataire sans défense, est souvent dans l'angoisse de devenir fille mère, par les œuvres du maître ou d'un garçon de la famille. Il leur faut alors « se débrouiller ». Nombre d'entre elles sont poursuivies pour infanticide, ou elles accouchent à l'hôpital, et perdent généralement leur place. Des amours ancillaires à la prostitution, le chemin est souvent court. La littérature est riche de « bons maîtres » et de servantes heureuses, et l'on sait l'attachement dévoué de la Françoise de Proust à tante Léonie, mais

15h

9. Cité par P. Guiral et G. Thuillier, *La Vie quotidienne des domestiques en France au XIX^e siècle*, Hachette, 1978.

la condition de domestique est pour bien des femmes le comble de la soumission.

Pathologies, déviances, transgressions

L'hystérie

On s'accorde à penser au XIX^e siècle qu'il y a des maladies ne concernant pour ainsi dire que les femmes. Il en est ainsi de la migraine, mais surtout de l'hystérie, maladie par excellence de la « nature féminine ¹⁰ ». Ses effets, connus depuis l'Antiquité, sont terribles et parfois contagieux, comme en témoigne Platon dans le *Timée* : « Chez les femmes, ce qu'on appelle matrice ou utérus [étymologiquement hystérie renvoie à *hustera*, “utérus”] est [...] un animal au-dedans d'elles qui a l'appétit de faire des enfants ; et lorsque malgré l'âge propice, il reste un long temps sans fruits, il s'impatiente et supporte mal cet état ; il erre partout dans le corps, obstrue le passage du souffle, interdit la respiration, jette en elles des angoisses extrêmes et provoque d'autres maladies de toutes sortes. » Les médecins du XIX^e siècle nourris d'hippocratisme vont transférer la localisation de l'hystérie qui devient, avec la naissance de la psychiatrie, une névrose de l'encéphale : « Je reconnus, écrit Briquet, à l'origine de la découverte, que l'hystérie n'était pas cette maladie honteuse dont le nom seul rappelle au monde étranger, à la médecine et à beaucoup de médecins ce vers de notre grand poète tragique : “C'est Vénus tout entière à sa proie attachée” ; mais qu'elle était au contraire due à l'existence,

10. Y. Knibiehler, « Corps et Cœurs », in G. Duby, M. Perrot (dir.), *op. cit.*, p. 351 sq.

chez la femme, des sentiments les plus nobles et les plus dignes d'admiration, sentiments qu'elle seule est capable d'éprouver¹¹. »

Cette délocalisation du foyer de l'hystérie rendait donc à la femme sa « dignité ». Restait à cerner l'identité de l'hystérique et de la femme. À dose légère, pensent les médecins, l'hystérie n'est pas une véritable maladie – « c'est plutôt une des expressions, une des modalités du caractère féminin ». La vraie femme, c'est celle qui a des vapeurs, celle qui est sujette à « avoir ses nerfs ». L'hystérie touche à l'essence féminine ; nous sortirions ainsi de la pathologie pour entrer dans la norme. La femme serait donc nerveuse, versatile, d'une sensibilité exacerbée, sujette à des excitations impromptues, à des dépressions sans véritable cause... Comme le dit Gérard Wajeman : « Si l'hystérique est plus femme que les autres femmes, c'est qu'elle est plus épouse et plus mère. » Sous le Second Empire, Briquet avait énoncé : « Il est facile de constater qu'il existe [chez la femme], au moral comme au physique, une sensibilité plus vive que chez l'homme. Cette sensibilité excessive était nécessaire chez elle qui devait entourer l'enfant de toute sa sollicitude... » Au fond, selon le discours médical, il y a une adéquation merveilleuse entre la conformation morale et physique de la femme et sa destination sociale.

L'ensemble de ces considérations a donné lieu à un discours sur la nature féminine, celui de la Belle Époque s'ingéniant plutôt à changer les formulations que les préjugés. À partir de l'exception – la maladie –, une vision globale de la femme en a été déduite : pour le docteur Grasset, l'hystérie n'est que « l'exagération

11. G. Wajeman, « Psyché de la femme : Note sur l'hystérique au XIX^e siècle », *Romantisme*, 1976, n° cité.

du caractère de la femme... l'exagération du tempérament féminin ». En 1908, le dictionnaire de Bouchet et Després, qui s'adresse aux médecins de campagne, désigne encore la continence comme la source d'une foule de névroses. La sexualité féminine est mal connue et fait peur. Cependant, Charcot à La Salpêtrière va casser l'étymologie de l'hystérie, qui devient une maladie pouvant affecter aussi bien les hommes que les femmes. D'autres commencent à se demander si certaines formes de pathologie ne viendraient pas non de la nature féminine mais de la condition des femmes. C'est ce qui ressort de l'article « Femme » de *La Grande Encyclopédie*, rédigé par le docteur Varigny : « L'homme civilisé a assigné à la femme une place particulière, un rôle déterminé, il les lui a assignés en vertu de son droit du plus fort. A-t-il agi logiquement et en conformité avec les lois de la nature ? Il est permis de se demander si l'homme [n'a pas] de par sa force opprimé et dévoyé la femme, s'il n'en a pas fait un être inférieur à ce qu'elle peut devenir [...]. Et qui donc l'a faite, cette infériorité, si ce n'est l'homme ?.... »

L'avortement

On ne s'étonnera guère, compte tenu des préoccupations démographiques à la Belle Époque, que la femme se trouve être au cœur du grand débat sur la fécondité. D'un côté, les natalistes expriment leurs inquiétudes. En 1899, Zola, on s'en souvient, publie son roman *Fécondité*, trois ans après la fondation par Jacques Bertillon de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française. Le même Bertillon publie en 1911 *La Dépopulation*. À l'inverse on remarque qu'en 1900 se tient à Paris le premier congrès international néo-malthusien. Les arguments

des tenants de ce courant de pensée sont la revendication du droit à l'amour (contrairement à Malthus qui préconisait la chasteté prolongée), mais aussi la défense des droits et de la dignité de la femme qui doit échapper aux grossesses répétées et aux souffrances des nombreux accouchements ainsi que tout ce qui s'ensuit (fatigues de l'allaitement, travail domestique accablant...). À cela s'ajoute l'idée qu'il est préférable d'avoir moins d'enfants afin de pouvoir les élever dans de meilleures conditions. Or, dans cette société malthusienne, les grossesses indésirées sont innombrables. La Belle Époque est aussi celle des avorteuses. Pour la première fois la question de l'avortement devient un débat public.

Les femmes, parfois, se font entendre sur ces questions. Ainsi la féministe Madeleine Pelletier, qui est aussi médecin, tient dans *L'Émancipation sexuelle de la femme*, paru en 1911, une position radicale : « La femme enceinte n'est pas deux personnes, elle n'en est qu'une, et elle a le droit de se faire avorter, comme elle a le droit de se faire couper les cheveux, les ongles, de se faire maigrir ou engraisser. Sur notre corps notre droit est absolu, puisqu'il va jusqu'au suicide. » Bien que la plupart des Françaises n'aient jamais entendu parler de ces théories, l'avortement n'est pas rare. La presse se fait l'écho de cette pratique dans la rubrique « mères coupables » où l'on relate les macabres trouvailles faites à Paris dans les terrains vagues, les égouts, les vespasiennes...

L'avortement, pratiqué depuis l'Antiquité, bénéficie désormais de professionnelles, médecins, sages-femmes, mais plus encore de semi-professionnelles, les « faiseuses d'ange », pour lesquelles on peut voir de discrètes publicités dans les journaux. Malgré la fiabilité incertaine des statistiques en la matière,

on parle de 600 000 avortements en 1890, et de 900 000 en 1914. Ces chiffres sont bien entendu invérifiables ; Alain Corbin pense qu'on peut les évaluer entre 100 000 et 400 000¹². Le droit français qualifie l'avortement de crime passible de la cour d'assises. En pratique toutefois, les jurés se montrent indulgents. Les médecins, religieux, moralistes, populationnistes ont beau s'insurger, la réalité de l'avortement clandestin, indéchiffrable, est d'après tous les observateurs considérable. Les plus démunies, les filles séduites ou les mères de famille nombreuses ne sont pas les seules à y recourir. L'avortement est en effet devenu un procédé de limitation des naissances et par là même un problème politique majeur.

La prostitution

On peut considérer la prostitution comme un système d'échanges entre les classes urbaines, fondé sur l'offre et la demande. Les jeunes femmes des classes populaires fournissent l'offre, les hommes des classes bourgeoises en représentent la demande. Aussi l'amour vénal est considéré par les hygiénistes et les moralistes comme un « mal nécessaire », favorisé par le mariage tardif des hommes, l'existence des célibataires prolongés et les contraintes du mariage bourgeois. Dans les sociétés où le mariage d'amour est minoritaire, nous pourrions dire, pour employer une formule triviale, que les femmes sont condamnées à l'hystérie (selon la définition traditionnelle de son étiologie) et que les hommes sont condamnés au bordel. Ce n'est toutefois qu'une formule, car la prostitution revêt plusieurs formes et ne se réduit pas à la maison close ou maison

12. A. Corbin, *Histoire de la vie privée*, op. cit., p. 550.

de tolérance. Son existence, dans toutes les villes de France, est tout de même un fait social qu'on ne peut négliger.

On peut dire, d'une façon générale, que les autorités politiques, médicales, hygiénistes, policières, s'accordent avec l'opinion courante pour défendre la maison close. Elle permet d'abord d'éviter le racolage, la prostitution sauvage non réglementée, qui est considérée comme une pratique obscène et dangereuse. Les filles qui ne sont pas soumises à la réglementation échappent au contrôle médical, et peuvent transmettre des maladies vénériennes dont la pire est la syphilis, cause de dégénérescence d'une nation. La maison satisfait donc à la fois le commerce des filles, leur surveillance et la volonté des hygiénistes de l'administration. Car si la prostitution est un mal nécessaire, encore faut-il qu'il soit enfermé et occulté.

Le phénomène a aussi une utilité morale : il protège, par son existence même, les femmes et les filles des honnêtes gens. Les prostituées sont pour le plus grand nombre des ouvrières et encore plus des domestiques ayant perdu leur place ou qui se sont retrouvées en charge d'un enfant naturel. Il existe une prostitution à temps plein, mais aussi occasionnelle. Au regard de la médiocrité des salaires féminins, c'est le moyen pour certaines de boucler les fins de mois difficiles. Mais en plus d'être un moyen de survie, cette prostitution peut être un moyen de promotion sociale.

Comme pour tous les autres métiers, les prostituées ne sont pas logées à la même enseigne : il existe une hiérarchie allant de la fille de café aux demi-mondaines et aux cocottes enrichies, entretenues par un ou plusieurs hommes, organisés en commandite implicite. Méprisées, les prostituées sont néanmoins peu ou prou admises par une société qui les juge comme une

pièce du système social, une soupape nécessaire qui protège les femmes vertueuses et plus encore les jeunes filles, lesquelles doivent garder leur virginité jusqu'au mariage. Une catégorie est en revanche maudite, on l'a dit, celle des filles mères. Lorsque l'accident touche une famille respectable, tous les moyens sont employés pour cacher l'enfant et trouver coûte que coûte un mari en peine d'argent qui acceptera d'épouser la malheureuse. Mais le plus souvent les filles mères sont issues du peuple et accouchent à l'hôpital, signe de pauvreté. Elles sont obligées d'abandonner leur enfant à l'Assistance publique. La honte, la peur, la pauvreté, conduisent parfois à l'infanticide, lequel n'est pas seulement pratiqué par les filles mères et les domestiques.

À la Belle Époque néanmoins, les attitudes et les jugements évoluent à l'égard des mères célibataires qui bénéficient d'un peu plus d'indulgence, natalisme oblige. Mieux vaut quand même ne pas être le fruit des amours illégitimes, le bâtard reste à tout jamais marqué d'une tare indélébile.

Émancipation

En comparaison avec le xix^e siècle, la Belle Époque voit les premiers signes d'un affranchissement des femmes. La législation y a contribué. Signalons notamment la loi de 1909 instituant un congé de maternité de huit semaines sans rupture du contrat de travail. Il est vrai que ce congé restait sans traitement. On voit dans cet exemple à la fois un certain progrès et la timidité du législateur. En 1910, nouvelle avancée : cette fois, les institutrices bénéficieront d'un congé de maternité payé. Reste que le principal facteur d'émancipation dû à la loi a trait à l'éducation.

L'éducation

Les lois scolaires des années 1880 établissant l'école gratuite, obligatoire et laïque étaient destinées aux filles aussi bien qu'aux garçons. Les jeunes femmes de la Belle Époque sont donc toutes passées par un enseignement primaire, laïque ou confessionnel. Premier marchepied vers l'émancipation.

La France présente, d'autre part, l'originalité, en Europe, d'avoir instauré un enseignement secondaire de jeunes filles absolument laïque, dépendant de l'État depuis la loi Camille Sée de décembre 1880. Cette loi, qui a plu aux républicains en se proposant d'« arracher les filles à l'Église » et scandalisé les catholiques par son caractère « irréligieux », ne veut pas aligner pour autant l'enseignement donné aux filles sur celui des garçons. Les lycées comme les institutions catholiques partagent le même but : préparer la jeune fille à sa vocation, celle de gardienne du foyer. Ainsi la philosophie ne sera pas enseignée, parce que l'on craint de former des « femmes savantes ». Ni le latin, ni le grec n'ont davantage leur place. L'enseignement que l'on y dispense est surtout littéraire, auquel s'ajoutent des travaux d'aiguille et des leçons de morale. Au bout de cinq années, un diplôme d'études secondaires est délivré, distinct du baccalauréat, lequel est préparé seulement dans quelques établissements comme le collège Sévigné, privé et laïque. Pour former les enseignants des écoles normales départementales de filles, est fondée en 1880 l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, tandis que pour les lycées de filles, l'École normale supérieure de Sèvres est créée en juillet 1881, de même que deux agrégations – lettres et sciences. Il faut attendre l'entre-deux-guerres pour

!
↓
x 4
mi latin

voir certains lycées féminins préparer au baccalauréat. C'est en 1924 seulement que l'enseignement féminin est assimilé à l'enseignement masculin, après que les femmes auront montré durant la guerre leur capacité à prendre des responsabilités. Avant 1914, cependant, l'extension des lycées féminins fait son œuvre : en 1883 on dénombre 23 établissements, 71 en 1901, 138 en 1913, et l'on compte en 1914 33 000 élèves dans les établissements secondaires féminins, même si la bourgeoisie continue d'envoyer ses filles dans les institutions privées.

La Belle Époque voit aussi l'ouverture aux jeunes filles de l'enseignement supérieur. Certes, les chiffres sont encore modestes. En 1900, à peine 500 étudiantes sont présentes dans les universités, soit trente fois moins que les étudiants. En 1914, elles dépassent les 2 000 et atteignent un huitième des effectifs. En 1897, Jeanne Chauvin soutient le premier doctorat en droit féminin ; en 1902, Lucie Luzeau-Rondeau, le premier doctorat ès sciences ; en 1905, M^{le} Baudry est la première agrégée de philosophie ; en 1906, Marie Curie est la première femme titulaire de la chaire de physique générale à la Sorbonne ; en 1914, sont soutenues les premières thèses du doctorat en lettres (Jeanne Duportal) et en philosophie (Léontine Zanta). Entre-temps, les médecins femmes (la première soutenance de thèse en médecine par Madeleine Brès date de 1875) et les avocates (première plaidoirie en cour d'assises par Maria Vérone en 1908) voient leur nombre s'élever. Toutes ces pionnières annoncent une ère nouvelle.

La règle et les mœurs

Le mariage bourgeois, maltraité par le vaudeville, a eu son censeur en la personne de Léon Blum, jeune

qui se poursuit
dans EdG

maître des requêtes au Conseil d'État, futur dirigeant du parti socialiste. En 1907, dans son essai *Du Mariage*, il entend défendre, non pas l'union libre, mais l'institution elle-même par la réforme des mœurs. « L'homme et la femme, écrit-il, sont d'abord polygames, puis, dans l'immense majorité des cas, parvenus à un certain degré de leur développement et de leur âge, on les voit tendre et s'achever vers la monogamie. » Autrement dit, ce qui est autorisé à l'homme, c'est-à-dire l'expérience sexuelle préconjugale, doit être aussi accordé à la femme : « Il n'est pas admissible qu'une femme mariée soit tenue d'opter entre le renoncement et la trahison. Il n'est pas supportable qu'une jeune fille soit réduite à choisir entre le déshonneur et la chasteté forcée, entre le mariage qui ne satisfait que son instinct et le mariage qui ne répond qu'à sa prudence. »

Si *Le Figaro* salue « ce livre hardi, courageux, généreux », un certain nombre d'articles de journaux ne manquent pas de dénoncer une nouvelle preuve du « complot judéo-maçonnique et laïque visant à déshonorer toutes les filles de France ». Léon Blum avait choqué, même Jaurès, dont les relations avec sa femme, Louise, n'étaient pourtant pas idéales. En fait, l'indignation des bien-pensants, respectueux de l'enseignement catholique, ne doit pas dissimuler l'hypocrisie d'une époque qui, avant ce que l'on nomme parfois la révolution freudienne, est hantée par la question du sexe. La preuve en est le livre surprenant de Paul Bourget, publié une douzaine d'années avant *L'Étape* : *Physiologie de l'amour moderne*. Cet écrivain mondain et conservateur – et qui n'est pas encore un des piliers, une des « colonnes » de l'Église – se plaît à analyser des comportements amoureux à l'adresse d'un public distingué, celui des salons et du « monde ». Il s'essaie ainsi à une typologie des amoureux et des ratés de

l'amour. Le résultat est souvent drôle, et quelquefois volontairement. Une phrase du livre résume assez bien l'état des conventions : « Dans notre société contemporaine, écrit Paul Bourget, avoir une femme hors du mariage est un des plus grands honneurs dont puisse s'enorgueillir un homme, et, inversement, appartenir à un homme hors du mariage est la pire honte pour une femme. »

Tolérer la liberté des filles avant le mariage est d'une audace rare, et surtout d'en faire l'objet d'un livre. Pourtant, le sujet était dans l'air. La nouvelle éducation des filles hors des couvents y contribue. Le théâtre ne cesse de traiter du couple et de ses problèmes. C'est du reste un auteur dramatique à la mode, Georges de Porto-Riche, qui initie Léon Blum aux questions psychologiques de l'amour¹³. Auteur d'une comédie à succès, *L'Amoureuse*, jouée par Réjane à l'Odéon, et reprise plusieurs fois dans les années suivantes, Porto-Riche expose sur la scène les tourments de l'amour physique d'une femme très jeune qui a épousé un ancien libertin : cette pièce a inspiré directement l'essai de Léon Blum, et son éclatant succès laisse entendre que la question posée et théorisée par Blum dépassait largement le petit public du *Mariage*.

Les émancipées

Combien de femmes libérées des normes, règles et convenances, tabous et interdits, on ne peut évidemment le savoir. C'est un petit lot de femmes connues, parfois scandaleuses, qui les symbolisent. Certaines s'illustrent en littérature et plus particulièrement en poésie. Évoquons Renée Vivien, alcoolique et toxicomane,

13. I. Greilsammer, *Blum*, Flammarion, 1996, p. 186.

qui a chanté les amours saphiques, ce qui ne manquait pas d'audace. Née en 1877, elle meurt en 1909 en laissant derrière elle une œuvre poétique substantielle dont *Sapho*, datant de 1903, le plus emblématique de ses recueils, sinon le meilleur. Certain(e)s historien(ne)s estiment que les homosexuelles ont exercé un rôle d'avant-garde ; moins que les autres, elles ne pouvaient se conformer au modèle dominant. Winareta Singer, princesse de Polignac, qui tient un salon identifié, a été l'objet du portrait satirique qu'a fait d'elle Jean Lorrain dans *Monsieur de Phocas*. Elle était l'épouse en secondes noces d'Edmond de Polignac, lui-même homosexuel. D'autres noms célèbres illustrent la tendance : la comtesse d'Orsay, la princesse Violette Murat, la duchesse de Clermont-Tonnerre... La liberté parisienne attire de riches lesbiennes, dont une petite colonie américaine, présidée par Natalie Barney, dont le salon, rue Jacob, est devenu un des « hauts lieux du saphisme parisien » en même temps qu'un salon littéraire très en vue¹⁴.

Parmi les assidues, citons Colette. Elle publie la série des *Claudine* sous le nom de son mari Willy, journaliste, chroniqueur musical et romancier léger. Le succès l'accompagne dans son théâtre et ses livrets d'opérette en 1910. C'est en 1904 qu'elle signe de son nom *Dialogues de bêtes*. Ses amours saphiques avec la marquise de Belbeuf (« Missy ») provoquent la mésentente conjugale. Colette gagne alors sa vie en faisant de la pantomime, avant d'être reconnue écrivain.

Autres noms de la littérature : plus que Judith Gautier, première femme élue membre de l'académie Goncourt, en 1910, Lucie Delarue-Mardrus (1880-1945) se fait

¹⁴ F. Tamagne, *Histoire de l'homosexualité en Europe*, Le Seuil, 2000, p. 26.

connaître avec son premier recueil, *Occident*, suivi de *Ferveur* (1902), dont les poèmes sont très influencés par Baudelaire. La plus illustre de ces femmes de lettres est sans doute Anna de Noailles, qui publie *Le Cœur innombrable* en 1901, suivi de nombreux recueils. L'abbé Mugnier, vicaire de Sainte-Clotilde dans le faubourg Saint-Germain, ami de la bonne société, et dont le *Journal* est une bonne source de la vie mondaine sur la période, a laissé sur Anna de Noailles de nombreux témoignages, bien que celle-ci ait perdu la foi. Le 7 décembre 1910, il écrit : « Reçu une lettre de la comtesse de Noailles, très belle et très bonne, en réponse à la mienne. J'aime le talent, à la folie, surtout un certain genre de talent poétique, lyrique, parisien, mélancolique, païen. Et c'est le sien. Admirer et aimer, c'est pour moi la même chose. Voilà la récompense de mes enthousiasmes secrets. »

D'autres femmes s'illustrent dans un registre plus populaire, comme la comtesse de Martel, plus connue sous le nom de Gyp, nationaliste et antisémite, auteur de romans-feuilletons populaires et amie d'Édouard Drumont. Séverine, ancienne protégée de Jules Vallès, devenue journaliste dreyfusarde, s'est montrée une féministe pleine de talent. Dans le monde du théâtre, la grande tragédienne Sarah Bernhardt, devenue la Berma chez Proust, si admirée de M. de Norpois (*À l'ombre des jeunes filles en fleurs*), et qui crée *L'Aiglon* d'Edmond Rostand, interprétant à 56 ans le rôle du jeune prince mort à 21 ans ! Et aussi Réjane, Julia Bartet (première artiste à être décorée de la Légion d'honneur en tant que comédienne¹⁵). Dans le monde des arts, Berthe Morisot pour la peinture et Camille Claudel pour la

15. A. Martin-Fugier, *Comédienne, De M^{lle} Mars à Sarah Bernhardt*, Le Seuil, 2001.

sculpture sont également des noms qui s'imposent : toutes deux connaissent la gloire de leur vivant.

C'est dans un domaine typiquement masculin, celui des sciences physiques, qu'une femme connaît la plus grande gloire de la période : Marie Curie. Née à Varsovie en 1867, elle fait ses études à Paris, où elle rencontre Pierre Curie, qu'elle épouse et avec lequel elle travaille sur la radioactivité. Agrégée, elle obtient avec son mari, en 1903, l'année de son doctorat, le prix Nobel de physique (partagé avec Henri Becquerel). Professeur à la Sorbonne, elle voit, malgré son prix Nobel, sa candidature à l'Académie des sciences, en 1911, repoussée. L'Académie suédoise lui offre sa revanche la même année en lui attribuant le prix Nobel de chimie¹⁶.

Le féminisme

La Belle Époque a été aussi, dans une certaine mesure, la belle époque du féminisme français. En juin 1900, se tient à Paris, au palais des Congrès, le deuxième Congrès des œuvres et institutions féminines, sous la présidence de Sarah Monod, « grande figure de la philanthropie protestante ». C'est la philanthropie qui est en effet au programme : lutte contre le fléau de l'alcoolisme, pour la réglementation de la prostitution. Mais les congressistes revendiquent aussi des droits pour les femmes, à commencer par l'abolition de l'incapacité légale de la femme mariée. En avril 1901, un comité d'initiative réunit une assemblée constitutive d'un Conseil national des femmes françaises (CNFF), section française du Conseil international des femmes. Le projet est de mettre sur pied un véritable parti de

16. L. Lemire, *Marie Curie*, Perrin, 2001.

femmes, une vaste association « s'occupant du sort de la femme et de l'enfant », et regroupant « toutes les sociétés féministes et œuvres féminines, créées par des femmes ou pour des femmes ». L'inspiration philanthropique permet au CNFF de revendiquer 28 000 membres peu après sa fondation¹⁷. Philanthropique et pacifiste, le CNFF reste respectueux du pouvoir. Néanmoins le féminisme est riche de nombreux groupes, d'une vingtaine de journaux, et, surtout, d'un certain nombre de fortes personnalités.

Deux femmes, entre autres, qui furent associées au mouvement féministe : Marguerite Durand et Madeleine Pelletier, continuatrices de l'œuvre entamée par Hubertine Auclert, fondatrice de *La Citoyenne* en 1881, qui fut l'organe du droit des femmes. La première avait, avant de se consacrer corps et âme au féminisme à partir de 1896, appris le journalisme avec son mari Georges Laguerre, radical boulangiste et fondateur de *La Presse*, d'avec lequel elle a divorcé. Entre 1897 et 1903, elle dirige *La Fronde*, quotidien « féminin et féministe » administré, rédigé et composé par des femmes. Ce qui se révèle parfois un obstacle pour mener les enquêtes... Mais Marguerite Durand obtient le droit de pénétrer des lieux interdits aux femmes comme la Bourse ou la Chambre des députés. Élégante, mondaine et libre, elle enrichit le mouvement féministe de sa personnalité, malgré les ragots dont elle est l'objet. Séverine, Danielle Lesueur, Lucie Delarue-Mardrus et d'autres féministes, plus engagées encore, collaborent au journal. Gyp, elle, refuse en raison de l'engagement dreyfusiste de celui-ci. Des campagnes en faveur du droit de plaider pour les

17. L. Klejman, F. Rochefort, *L'Égalité en marche. Le Féminisme sous la Troisième République*, PFNSP/Des Femmes Antoinette Fouque, 1989.

femmes (comme le docteur en droit Jeanne Chauvin) sont également menées. Enfin Marguerite Durand appuie les démarches de Madeleine Pelletier.

Se définissant elle-même comme « féministe intégrale » impliquée dans toutes les émancipations – politique, économique, sociale, intellectuelle, sexuelle... – et animée par l'idée messianique de changer le monde, Madeleine Pelletier tente toute sa vie de concilier féminisme et socialisme. Issue d'une famille pauvre de petits commerçants, après une jeunesse tumultueuse elle décide de préparer à 20 ans le baccalauréat, pour entreprendre ensuite des études médicales. Lorsqu'elle entame sa deuxième année de médecine en 1899, seules 29 jeunes filles françaises (et 100 étrangères) sont présentes sur 4 500 étudiants. En 1902, elle soutient sa thèse, puis demande à passer le concours d'entrée des médecins aliénistes des hôpitaux de Paris, ce qui lui est refusé en raison des droits politiques requis pour concourir. Après une campagne de *La Fronde*, elle est admise à concourir en 1903, et reçue sixième sur onze lauréats. Elle s'est entre-temps engagée dans l'affaire Dreyfus, puis a milité dans une association féministe, « La Solidarité des femmes », jetant des tracts à la Chambre des députés, collant des affiches, rencontrant les suffragettes anglaises. Elle fonde alors un mensuel, *La Suffragiste*, avant d'écrire *L'Émancipation sexuelle de la femme* en 1911 et *Le Droit à l'avortement* en 1913¹⁸.

Dans l'ensemble, la condition féminine a évolué notamment plus vite après 1900 qu'aux débuts de la III^e République, malgré la diversité des situations et des statuts. Elle reste, assurément, une condition soumise

18. L. Klejman, F. Rochefort, *ibid.*

et par le droit et par les mœurs. Cette soumission est largement intériorisée par les femmes elles-mêmes, tant la tradition pèse lourd, tant l'éducation freine les désirs d'émancipation. Reste que celle-ci est « en marche », même s'il faut le traumatisme de la Grande Guerre, l'absence des hommes et la mort de tant d'entre eux pour que celles-ci accèdent aux responsabilités professionnelles et que leur statut moral soit modifié, sans consacrer encore leur égalité avec les hommes.

